

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Sont présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN.

Absents excusés : Caroline DULAC pouvoir à Dominique GAHIER, Véronique CHARMASSON pouvoir à Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT pouvoir à Christian LHUILLIER, Philippe FOURNIER .

Secrétaire : Nicolas PIQUET

Ordre du jour

1) Approbation du précédent compte-rendu :

Informations complémentaires par rapport au précédent compte-rendu :

Lors de la discussion au sujet du devenir du chalet, plusieurs projets ont été évoqués :

- Maintien de la recherche d'un projet « commerce »
- Vente du bâtiment pour financer la « rénovation de l'école »
- La transformation du chalet en logement locatifs (projet à l'équilibre en remboursement emprunt et loyers).
- Une étude plus large sur tout l'immobilier de la commune

Au niveau de l'entretien du village, l'appel à une association privée à but non lucratif employant des personnes handicapées reconnue d'utilité publique (ESAT) pourrait être envisagé.

2) ONF : Modification du régime forestier

Après l'acquisition en propriété pleine d'une parcelle de bois au lieu-dit « les Chaumes » (5062 m²), la commune demande que soit appliqué le régime forestier sur toute la surface, portant ainsi la superficie totale de la forêt communale à 139ha 93a 32ca.

3) Dématérialisation des actes administratifs

Ce dispositif permet les échanges de certains actes administratifs produits par la collectivité plus rapidement avec les services de l'Etat en vue d'en contrôler leur légalité (Délibérations, arrêtés ...). Jusque là transmis par voie postale, ces actes seront dorénavant transmis par voie électronique selon un dispositif sécurisé.

4) Elections sénatoriales : Election d'un délégué et de trois suppléants

Dans le cadre des élections sénatoriales, la commune doit désigner un délégué et trois suppléants : Dominique GAHIER est désigné délégué, Françoise MORIN, Denis MUNEROT et Nicolas PIQUET sont désignés suppléants.

Questions et informations diverses

- Renouveau d'un onduleur au niveau de l'informatique pour un montant de 148 €
- Retour sur la réunion de présentation de l'étude « Larine, Biche, Clairvans » :

Le Syndicat Mixte Doubs Loue est maître d'ouvrage d'une action qui vise à dimensionner et mettre en œuvre des travaux pour l'amélioration du fonctionnement de la ressource en eau et des cours d'eau la Larine, la Biche et le Clairvans (affluents de la Loue).

Ce travail s'inscrit dans la poursuite du diagnostic et du schéma de restauration élaborés en 2018, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val d'Amour. Lors de la réunion du 30 mai 2023, les points suivants ont été abordés :

- Présentation du Syndicat Mixte Doubs Loue ; - Présentation du diagnostic et du schéma de restauration élaborés sur la Larine, la Biche et le Clairvans en 2018 ; - Présentation et échanges sur les secteurs presentis pour réaliser l'étude de dimensionnement de travaux par le SMDL ; - Proposition d'un calendrier de travail.

- La grille de la tombe du Zouave Coco se dégrade, un rendez-vous sera pris avec un artisan pour étudier une solution de réparation.
- Retour de Christian LHUILIER sur la commission environnement de la communauté de communes :

A l'ordre du jour notamment un point qui s'avère concerner Montigny les Arsures. Les leviers d'action foncière des communes avec la présentation de la procédure de « biens sans maître ». (Les biens sans maître sont des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu, disparu ou décédé. Depuis 2004 les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.)

L'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Bourgogne Franche-Comté (URACOFOR) a déployé un outil informatique qui permet d'identifier les « Biens sans Maître ». L'URACOFOR utilise cet outil pour accompagner les collectivités qui engagent une réflexion sur le foncier forestier. Au vu de cette recherche Il apparaît que sur la commune de Montigny Les Arsures, il y a 16,4 ha de biens sans maître (10,6 ha en terre agricole et 5,8 ha en parcelles forestières).

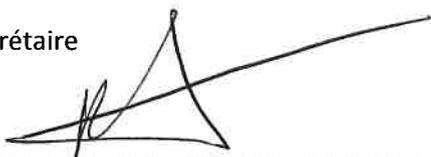
Ces biens au terme d'une démarche d'une année environ et nécessitant le montage d'un dossier peuvent devenir la propriété de la commune. La Communauté de communes propose aux communes concernées de les accompagner dans le montage du dossier.

- Le manque d'eau se fait de nouveau sentir au niveau du réservoir de Vauxelle, avec l'arrivée de la période d'étiage.

Levée de la séance : 21H30

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 6 juillet à 20h00

Le secrétaire



Le Maire



NUISANCES SONORES

Afin de bien faire passer le message, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens quant aux nuisances sonores provoquées notamment les fins de semaines et jours fériés s'agissant de l'utilisation de tondeuses, de motoculteurs, de tronçonneuses ou autres débroussailleuses.

Ainsi, aux termes de la réglementation, les jours et horaires essentiels pendant lesquels une activité bruyante est autorisée sont les suivants :

- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour la tranquillité de chacun, cette restriction s'applique également en semaine le temps du déjeuner.

Merci de votre compréhension